

Info-municipal - Juillet 2017



Le Service d'Animation Estivale est commencé!

Flash, Ananas, Schtroumpfette, Cowboy, Caramilk et HipHop sont les animateurs pour l'été!
45 jeunes participent au camp de jour.

SORTIE ADOS! Les 13-17 ans sont invités à participer à une sortie au cours de l'été:

Expo Agricole de Victoriaville
Le jeudi 13 juillet; départ à 8h00 de l'école et retour à 17h30
20\$/personne incluant le transport en autobus!

**Réservez votre place au 819 845-7795 poste 3.
Payable au bureau municipal avant le 12 juillet.**



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église
Saint-Claude (Québec) J0B 2N0
Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479
www.municipalite.st-claude.ca
Suivez nous sur Facebook: Loisirs de Saint-Claude

Nouvelles municipales

POSTES CANADA –RECONNAISSANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE DANS SA LISTE D'ADRESSES POSTALES

Suites à des problèmes au niveau de la sécurité incendie, de la livraison de produits, de la demande d'itinéraire avec les services reconnus et autres. Aussi, puisque des résidences ont une adresse postale reconnue sous la municipalité d'une autre municipalité ou ville versus la municipalité officielle de Saint-Claude.

Suite à des communications avec Madame Céline Gagnon, agente de projet, planification de la livraison, Postes Canada peut corriger et rétablir les adresses de la municipalité sous le nom de Saint-Claude.

Actuellement, la municipalité de Saint-Claude est desservie par quatre bureaux de poste (Saint-Claude, Windsor, Danville et Saint-Georges-de-Windsor) ;

Postes Canada devrait régulariser la situation et permettre aux contribuables de Saint-Claude de s'identifier avec le nom de sa municipalité pour faire reconnaître la municipalité de Saint-Claude dans leur liste d'adresses postales.

Il faut compter environ **quatre mois** pour la mise en œuvre. Postes Canada informera chacune des adresses par lettre et donnera un délai de douze mois aux résidents pour informer leurs correspondants de la nouvelle adresse.

Dossier à suivre



CAISSE DES SOURCES : RENOUELEMENT 2018

La Caisse Desjardins des Sources renouvelle leur partenariat pour l'année 2018.

En effet, le Centre de services de Saint-Claude, situé dans l'immeuble au 567, rang 7, demeurera ouvert tous les jeudis et sur rendez-vous.

SUBVENTION AIDE FINANCIÈRE RÉSEAU ROUTIER

La municipalité a reçu la confirmation de l'octroi d'une subvention de 24 000\$ dans le cadre du PAARM 2017-2018 du bureau de la Députée Karine Vallières;

Les travaux à réaliser dans le cadre de ce programme se décrivent comme suit ;

Excavation, drainage et rechargement de la chaussée
d'un tronçon des chemins suivants :

- chemin St-Cyr
- chemin Lacroix



TOUR CYCLISTE FREDERICK-DUGUAY

L'organisation du Tour cycliste Frédérick-Duguay, traversera la municipalité le mercredi 9 août 2017 en avant midi via le chemin Goshen, 7^e Rang, route de l'église. Le but de ce tour cycliste est d'amasser des fonds pour la dystrophie musculaire, soutenir la recherche en vue de trouver un traitement curatif et offrir des services, permettant à des personnes vivant avec des maladies neuromusculaires de vivre plus longtemps dans de meilleures conditions.

Vous pouvez venir les encourager au cœur du village.



AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'HÔTEL DE VILLE

Suite au réaménagement paysager de l'hôtel de ville, un petit jardin de fines herbes a été installé.

Vous pouvez venir vous servir et ramasser quelques fines herbes fraîches ici!

Bon été!



VACANCES ESTIVALES

- ⇒ La directrice générale sera en vacances du 23 juillet au 6 août.
- ⇒ L'officier en bâtiment sera en vacances du 6 au 21 août.

Merci de votre compréhension
Bon été à tous.



RECUPERATION PEINTURE-Peinture, contenants de peintures vides

La municipalité a maintenant un contenant au garage municipal, 568, rue Gérard afin de permettre la récupération des peintures et contenants de peinture.

On demande aux citoyens de laisser leur contenant à côté du gros bac de métal à cet effet



INFORMATIONS LAC BOISSONNEAULT

Embarcations

Dans le but de protéger la qualité des eaux du lac Boissonneault, la municipalité demande à chacun des résidents riverains de limiter l'accès aux embarcations en provenance de l'extérieur de la municipalité. Egalement, le tout pour éviter d'avoir trop d'achalandage pour la grandeur de notre plan d'eau.

Activités aquatiques au Lac Boissonneault

Pour les activités aquatiques, avec un minimum de précautions, toutes les activités qui se pratiquent sur ou autour d'un lac peuvent être faites dans le respect de l'environnement, dans le respect des riverains. Aussi, on demande de minimiser les bruits.

Brassage de sédiments par les moteurs

Une bonne pratique de la navigation de plaisance consiste à éviter de faire tourner les hélices du moteur dans la zone de moins d'un mètre de profondeur. On utilise plutôt les rames ou les pagaies dans cette zone très sensible. C'est la plus peuplée du lac, car elle abrite les jeunes poissons et autres organismes vivants. La faune utilise la zone littorale du lac pour s'abriter des prédateurs et pour se nourrir. Cette zone doit être franchie avec la plus grande précaution. Nous demandons également de réduire la vitesse dans le par tour du lac



Élection 5 novembre 2017

Étapes	Dates importantes pour le scrutin du 5 novembre 2017
Avis public d'élection	Au plus tard le 22 septembre 2017
Période de dépôt des déclarations de candidature	Du 25 septembre au 6 octobre 2017
Proclamation des candidates élues et des candidats élus sans opposition	6 octobre 2017
Dernier jour pour les propriétaires uniques et les occupants uniques pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt	1 ^{er} octobre 2017
Dernier jour pour les copropriétaires et les cooccupants pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt	1 ^{er} octobre 2017
Révision de la liste électorale, le cas échéant	Période potentielle : Du 14 au 26 octobre 2017 (journées fixées par le président d'élection)
Période pour soumettre une demande de révision	Période potentielle : Du 14 au 24 octobre 2017 (journées fixées par le président d'élection)
Dernier jour pour un électeur pour transmettre au président d'élection une demande de vote par correspondance, le cas échéant	Dernier jour fixé par le président d'élection de votre municipalité pour présenter une demande devant la commission de révision
Jour du vote par anticipation obligatoire	29 octobre 2017, de 12 h à 20 h
Jour du scrutin	5 novembre 2017, de 10 h à 20 h
Dernier jour pour demander un dépouillement ou un nouveau recensement des votes	9 novembre 2017
Proclamation des personnes élues	10 novembre 2017



Nouvelles Service Incendie



PERMIS DE FEU EN PLEIN AIR

N'oubliez pas qu'à partir du 1^{er} avril et ce jusqu'au 15 novembre, vous devez demander un permis (sans frais) pour faire un feu à l'extérieur.

Un garde-feu s'assurera de la faisabilité du feu selon les vents et l'indice de la SOPFEU, se présentera afin de valider l'emplacement et vous remettra votre permis selon les conditions!

Notez qu'un feu sans permis peut engendrer des frais reliés aux déplacements de la brigade du service incendie et une amende.

Veuillez contacter un des garde-feu :

Michel Randlett (819) 845-7397

Pamela Maillot (819) 845-1428

Yannik Scrosati (819) 446-5943

Service d'inspection et de ramonage de cheminées

Afin de remplir les engagements du schéma de couverture de risque, la municipalité de Saint-Claude offre le service de ramonage de cheminées. Le contrat est octroyé aux **SERVICES HEBERT RAMONAGE** pour un montant forfaitaire de 39\$/ par cheminée.

- L'entrepreneur en ramonage devra remettre un rapport détaillé des cheminées ramonées aux propriétaires et au service incendie de St-Claude.

- Les propriétaires qui souhaitent faire le ramonage de la cheminée sur un bâtiment additionnel à la même adresse, la charge de 45\$ seront à leur frais.

- Les propriétaires qui souhaitent faire le nettoyage de tuyaux à fumée et l'appareil de chauffage, la charge de 35\$ seront à leur frais.

En tant que propriétaire, vous devez faire les vérifications de vos installations avec la personne reconnue de Ramonage Hébert.

Voici les dates du ramonage :

Du 11 juillet au 4 août 2017 et une semaine additionnelle pour les immeubles sur rappels du 11 septembre au 16 septembre 2017

Jacques Gosselin
819-260-1542





École Notre-Dame du Sourire



Élève de l'année

À chaque année, un élève est élu "élève de l'année", parmi tous les élèves de l'école. Tous les enfants de l'école doivent voter parmi les élèves de 6e année, l'élève qui se démarque par son implication, sa gentillesse, sa bienveillance et son attitude d'apprenant. Cette année, l'élève qui se mérite le titre est Cédric Maurice. Bravo Cédric! Ton nom est gravé sur le trophée de l'école.



Finissants 2017

Au Gala des Sourires, 16 élèves ont été félicités cette année pour avoir terminé leur primaire. Bravo les élèves et bon succès au secondaire !

Sur la photographie: Marie-Andrée Pouliot (enseignante), Katherine Flaust, Ève Tanguay, Alyson Sage, Dinalie Dion, Océanne Moffatt, Mélodie Morin, Nathalia Moffatt, Elric Vaillancourt, Justin Quattrocchi, Philippe Dubuc, Samuel Gagnon, Jérémie Durand, Cédric Maurice, Steven Dussault, Mathieu Benoît et Pier-Samuel Poulin (directeur).



Un grand merci !

Merci à tous les parents, bénévoles qui ont participé de loin comme de proche à toutes nos activités cette année à l'école, spécialement au Gala des Sourires et à la dernière journée. Sans vous, ce ne serait pas aussi coloré ! Bon été et à bientôt !
L'équipe de l'école NDS

Nouvelles

UN SERVICE GRATUIT: ÉCONOLOGIS

L'équipe de l'**ACEF Estrie** vous annonce la continuité du programme **Éconologis** du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles jusqu'au 31 mars 2017. Chaque année, des milliers de ménages à revenu modeste de partout au Québec bénéficient de conseils et de services en efficacité énergétique gratuitement. Ici en Estrie, environ 500 foyers situés sur tout le territoire pourront recevoir la visite d'un conseiller en efficacité énergétique de l'ACEF Estrie cette année.

Éconologis comporte deux volets entièrement gratuits. Le premier inclut des conseils personnalisés et des travaux légers de calfeutrage et d'installation de produits liés à l'efficacité énergétique pour faire face à l'hiver. Le deuxième volet prévoit la pose de thermostats électroniques, programmables ou non, sous certaines conditions.

Pour bénéficier du programme **Éconologis**, les gens doivent répondre à certains critères. Par exemple, ils doivent recevoir une facture d'énergie pour le chauffage. De plus, aucun occupant du logement ne doit avoir reçu la visite d'un conseiller dans le cadre du programme Éconologis ou d'un programme de même nature géré par le Ministère, et ce, au cours des cinq dernières années ou des trois dernières années s'il a déménagé. D'autres critères s'appliquent aussi, notamment à l'égard du revenu déclaré en 2015.

1 personne : 24 600 \$	3 personnes : 37 650 \$	5 personnes : 51 846 \$	7 personnes et plus : 65 101 \$
2 personnes : 30 625 \$	4 personnes : 45 712 \$	6 personnes : 58 473 \$	

Pour obtenir plus d'information, pour vérifier les critères d'admissibilité et pour prendre rendez-vous, il suffit d'appeler le 1 866 266-0008 ou de contacter l'ACEF Estrie au **819 563-1585**. Tous les détails du programme sont accessibles à l'adresse suivante : www.econologis.gouv.qc.ca.



PROGRAMME RENO-RÉGION

Description

Le programme RénoRégion vise à aider financièrement les propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent en milieu rural à réaliser des travaux pour corriger les déficiences majeures de leur résidence.

Clientèle

Tout propriétaire-occupant à faible revenu qui vit sur un territoire admissible et dont la résidence présente des déficiences majeures.

Conditions

Le propriétaire-occupant doit remplir les conditions suivantes :

- avoir un revenu familial annuel qui ne dépasse pas le revenu maximal admissible (celui-ci varie selon la taille du ménage et la région habitée);
- ne pas avoir bénéficié :des programmes RénoVillage ou Logement abordable Québec - Volet Nord-du-Québec au cours des 10 dernières années ou du programme Réparations d'urgence au cours des 5 dernières années.

Travaux admissibles

Pour être admissibles, les travaux doivent :

- coûter au moins 2 000 \$;
- être réalisés pour corriger des problèmes touchant au moins l'un des éléments suivants :murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage, isolation thermique;
- être réalisés par un entrepreneur titulaire d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec;
- être terminés dans les 6 mois suivants la délivrance du certificat d'admissibilité.

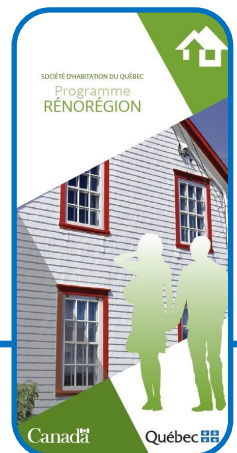
Résidence admissible

Pour être admissible, la résidence doit :

- être la résidence principale du propriétaire-occupant;
- comporter au plus 2 logements, dont celui du propriétaire-occupant;

avoir une valeur inférieure à la valeur maximale établie par la Municipalité ou la MRC, laquelle ne peut pas dépasser 100 000 \$.

Pour obtenir de l'information, communiquez avec l'agent de la municipalité qui est Pierre Laliberté 819 346-3772.



BOTTIN GARDIENNAGE

Les jeunes intéressés à offrir leur service de garde d'enfants peuvent s'adresser au bureau municipal afin de figurer dans le bottin de gardiennage! Appelez au 819-845-7795 poste 3 pour en faire partie!

Alyssa Hamel: (819) 845-5770

Gabriel Pearson (819) 845-3570

Marylie Therrien: (819) 845-3313

Pénélope Côté (819) 200-6166

Noémie Guérin (819) 845-5230

Jolianne Durand (819) 845-7318

Myriam Durand (819) 845-7318

Catherine Flaust (819) 845-7398

Guillaume Flaust (819) 845-7398



MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-GEORGE-DE-WINDSOR

Vos producteurs vous attendent tous les dimanches du

9 juillet au 17 septembre, de 10h00 à 14h00

Cette année encore la fraîcheur est au rendez-vous, ainsi qu'une foule d'activités!

Activités et animation :

- 9 juillet : Ouverture du Marché Public

Fanfare Valody, maquillage pour enfants, artistes de cirque

- 23 juillet : Journée des artisans

Artisans de la région, dégustations et ateliers culinaires avec les produits du marché

- 6 août : Dégustations et ateliers culinaires avec les produits du marché

- 20 août : Journée verte

Chansonnier Sylvain Duguay, maquillage pour enfants, épluchette de blé d'inde, activités de soccer

- 3 septembre : Festival des saveurs

Dégustations des producteurs, ateliers culinaires avec les produits du marché

-16 et 17 septembre : Circuit Saveurs et Savoir-faire des Sources

Chansonnier, maquillage pour enfants, activité de transformation culinaire

- 15 octobre : vente de citrouilles et courges

Dégustations et ateliers culinaires avec les cucurbitacées d'ici!

- 31 octobre : fête d'Halloween

Maquillage d'Halloween pour les petits et les grands, distribution de bonbons, feux de joie, chasse aux citrouilles et conte

- 3 décembre : Marché de Noël

Vente de sapin au profit de l'école, collation de Noël, Chorale



Attention aux coups de chaleur!

On ne le dira jamais assez souvent : un véhicule peut rapidement se transformer en véritable four. Tout au long de la belle saison, la prudence est donc de mise. Cet été, soyez *cool* avec votre chien : ne le laissez jamais seul dans l'auto.

Quelle est la différence entre un four chaud et un véhicule chaud? Aucune. C'est la même chaleur. Faire un saut de « quelques minutes seulement » à la quincaillerie du coin, ce n'est pas long pour vous. Mais par temps clément, pour un chien à bord d'un véhicule, c'est une *éternité*.

Sous une température chaude, il ne faut pas plus de 10 ou 15 minutes pour qu'un chien puisse être victime de graves dommages irréversibles; cette chaleur peut même causer sa mort. Et entrouvrir les fenêtres n'aide en rien...

Des faits à donner des sueurs... froides

Plusieurs études ont démontré que la température intérieure d'un véhicule avec les fenêtres entrouvertes peut augmenter de 20° C en seulement 10 minutes.

Une température extérieure de 15° C = une température intérieure de 35° C.

Une température extérieure de 20° C = une température intérieure de 40° C!

Un chien ne peut supporter une telle chaleur. Puisqu'un chien ne peut transpirer comme nous, il se rafraîchit plutôt par les poumons en haletant, ce qui est beaucoup moins efficace comme moyen de « climatisation ». Quelques minutes seulement exposé à une température chaude suffisent donc à mettre sa vie en danger.

Physiologiquement parlant, voici ce qui se passe :

Soumis à une température élevée, le sang s'épaissit;

- le cœur se retrouve donc en situation de stress, car il a plus de difficulté à pomper ce sang à travers les différents vaisseaux sanguins;
- le sang ne circulant plus de façon normale, des caillots se forment et les tissus ne sont plus bien nourris par ce sang;

il s'en suit, éventuellement, la mort des cellules du cerveau et des organes vitaux - comme le foie et les intestins - qui sont particulièrement sensibles aux coups de chaleur.

Ces dommages irréversibles peuvent se manifester plusieurs heures ou jours après que votre chien ait été exposé à une température élevée.



Autour de la piscine, ça ne prend qu'un instant pour que la tragédie frappe!

Saviez-vous que la noyade est l'une des principales causes de décès chez les enfants de 1 à 4 ans? Souvent, ces incidents sont causés par une piscine qui n'a pas été sécurisée.

Les enfants peuvent se noyer rapidement et sans bruit. Surveillez attentivement les enfants, sécurisez l'accès à votre piscine et apprenez à vos enfants les règles de sécurité nautique. Ces mesures aideront à prévenir les blessures graves et les décès.

Voici quelques conseils pour sécuriser votre piscine :

- Installez une clôture qui mesure au moins 1,2 mètre de hauteur autour de votre piscine. Adressez-vous aux autorités municipales pour connaître les règlements en vigueur.
- Installez une porte à fermeture automatique munie d'un verrou hors de portée des enfants.
- Assurez-vous que les jouets, les meubles de l'extérieur et les outils sont loin de la clôture de la piscine. Les enfants peuvent grimper sur ces objets pour passer par-dessus la clôture et entrer dans la piscine.

Pour obtenir plus de **conseils de sécurité de Santé Canada**, visitez :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/prevention-blessures/securite-matiere-baignade.html>



RALLYE ET POKER RUN—CLUB McCARTHY

- 5 août 2017 (beau temps ou mauvais temps)
- Inscription dès 9h le matin même sur place
- 5\$ / personne pour le rallye
- 25\$ / personne pour le Méchoui
- Vous devez être membre ou accompagner d'un membre du Club

Une soirée Méchoui sous une grande tente sera suivi d'une soirée dansante accompagné d'un orchestre à l'extérieur. Le tout au grand camp #8

PLACES LIMITÉES

Pour information

Richard Martin 819-845-7617

Stéphan Côté 819-845-5568

Yvan Bérard 819-845-5848



CLUB QUAD de la MRC du VAL ST-FRANÇOIS

819-574-6150

clubquadvalstfrancois@yahoo.ca

Bonne nouvelle!

Le sentier d'été est officiellement ouvert, mais la sécurité est de mise!

Soyez prudent, car il peut être un peu cahoteux!

N'oubliez pas qu'il est très important de :

- Respecter les règlements sur la conduite d'un VTT,
- Respecter la signalisation,
- Respecter les généreux propriétaires qui nous donnent des droits de passages.

Cette belle attitude permettra à tous de continuer la pratique du VTT, notre passion.



BIBLIOTHEQUE IRENE-DUCLOS SERA FERMÉE

Comme à chaque année, la période des vacances est arrivée. La bibliothèque Irène-Duclos sera fermée tous les samedis jusqu'en septembre et les deux semaines de la construction soit du 23 juillet au 5 août. Donc pour la période estivale, elle sera ouverte les mardis soirs de 18h30 à 19h30, sauf durant les vacances de la construction.



RÉSEAU CYCLABLE LA CANTONNIÈRE

Êtes-vous au courant que la MRC du Val-Saint-François offre trois secteurs de pistes cyclables sur son territoire ?

Savez-vous également qu'une partie de cette piste cyclable fait partie de la Route verte # 1, pouvant vous amener vers les Cantons de l'Est dans une direction et vers les Bois-Francs dans l'autre ?

Ce réseau cyclable nommé « La Cantonnière » offre 57 km de piste cyclable essentiellement en poussière de roche et parfois en chaussée désignée. Le réseau est en opération du 15 mai au 15 octobre de chaque année et aucun coût d'accès n'est nécessaire pour s'adonner à la pratique du vélo, de la course à pied ou de la marche.



ALGUES BLEU-VERT ; AGISSEZ AVEC PRUDENCE

- * Ne buvez pas cette eau.
- * Ne touchez pas les écumes.
- * Ne vous baignez pas dans cette eau.
- * Éloignez les enfants du secteur affecté.

Dans les secteurs non affectés, vous pouvez vous baigner et pratiquer vos activités aquatiques ou nautiques normalement, à moins d'avis contraire.

Pour plus de renseignements, composez le
1 877 644-4545.

www.sante.gouv.qc.ca



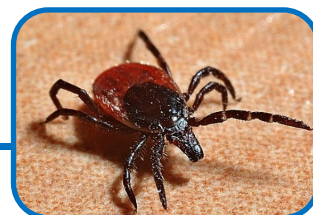
MALADIE DE LYME- POUR NE PAS EN ÊTRE LA CIBLE

Prévenir la piqûre de tique

- * Portez des vêtements qui couvrent la peau
- * Mettre les chaussettes par-dessus les pantalons
- * Portez de vêtements de couleur pâle
- * Appliquez du chasse-moustique
- * Demeurez sur les sentiers dégagés des boisés et des forêts

Identifier et retirer les tiques

- * Prendre un bain ou une douche au retour d'une activité à l'extérieur
- * Inspectez votre corps, celui des enfants et des animaux de compagnie
- * Retirez les tiques le plus rapidement possible (le risque de transmission de la maladie de Lyme est très faible avant 24h)
- * Utilisez une pince fine aux extrémités pointues pour extraire la tique de la peau
- * Évitez d'écraser ou de perforer la tique, ce qui augmente le risque de contamination
- * Lavez les mains et le site de la piqûre avec de l'eau et du savon après avoir retiré la tique.



Activités du Groupe Entraide

TOURNOI PÉTANQUE

Dimanche le 6 août 2017

5\$ / personne

Inscription sur place dès 11h30



VIACTIVE

Début des activités de Vie Active le 21 septembre
9h45 à 10h45 à la salle aux Quatre-Vents

Pour informations; Fernande 819-845-3373



LOISIRS

SOUPER-SOIRÉE BÉNÉFICE- LE BISON EN FÊTE

Encore cette année, les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Claude organisent son traditionnel souper « Le bison en Fête ». Le samedi 21 octobre 2017, le bison sera à l'honneur et apprêté de différentes façons afin de faire connaître à tous, ses saveurs particulières. Par la suite, il sera possible de danser et de s'amuser au son d'une orchestre.

La Municipalité de Saint-Claude est très heureuse de profiter de cet évènement pour contribuer financièrement au **service de garde Ô P'tit Sourire!**

Vous êtes tous attendus pour cette occasion.

Les billets seront en vente fin août.

Festin Royal sera le maître traiteur encore une fois cette année!

Si vous désirez vous procurer des billets, il suffit de communiquer au bureau municipal au 819 845-7795. Faites vite les places sont limitées !



Fête Foraine

RÉSERVEZ VOTRE DATE!

Vous êtes invités à venir fêter avec nous le 25 et 26 août prochain lors de la FÊTE FORAINE!

Au plan:

- Cinéma en plein air
- Exposition/vente d'œuvre artisanales
- Tournoi de balle
- Exposition de voitures antiques
- Petite ferme
- Maquillage et ballon
- Jeux gonflables

Et plus encore!

Surveillez la poste pour un dépliant avec plus d'informations!

À LA RECHERCHE...

- 1- Artisans voulant exposer/vendre leurs œuvres
- 2- Propriétaires de voitures antiques voulant exposer
- 3- Propriétaires de moto voulant exposer
- 4- Joueurs pour le tournoi de balle (13 ans et plus, mixte) (10\$)

LE TOUT EST GRATUIT !!! (sauf la balle)

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire
819-845-7795 #3

Le prochain info-municipal sera publié en septembre 2017

Bon été à tous !